



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention :	145-2022
Type d'intervention :	Interpellation
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2022.RRGR.239
Déposée le :	15.06.2022
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Abplanalp (Brienzwiler, UDC) (porte-parole)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	1264/2022 du 30 novembre 2022
Direction :	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification :	-

Plateforme pour le recensement des données agricoles

En tant que chef d'un office de recensement depuis 1997, j'ai pu suivre toute l'évolution de la plateforme GELAN. Or, ces dernières années, celle-ci a fait l'objet de plusieurs mises à jour insuffisantes et de développements peu conviviaux. Des éclaircissements sur certains points seraient profitables et me permettrait ainsi qu'à d'autres personnes de prendre des décisions éclairées.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quels cantons, outre ceux de Berne, de Soleure et de Fribourg, utilisent le système GELAN pour répondre aux exigences des autorités fédérales en matière de recensement des données agricoles ?
2. Avec quels systèmes les autres cantons travaillent-ils (liste exhaustive souhaitée) ?
3. À combien s'élèvent les coûts prévus pour la maintenance et les mises à jour de la plateforme pour les six prochaines années ?
4. A-t-on jamais étudié la pertinence d'un passage à un autre système, tant d'un point de vue financier qu'opérationnel ? Si oui, cette analyse a-t-elle été menée par le passé ou est-elle envisagée pour un avenir proche ?

Réponse du Conseil-exécutif

GELAN est l'acronyme de l'expression allemande « Gesamtlösung EDV Landwirtschaft und Natur » (en français : solution informatique globale pour l'agriculture et la nature). Il désigne le système informatique dédié aux domaines de l'agriculture et des affaires vétérinaires utilisé dans

les cantons de Berne, de Fribourg et de Soleure. Plus de 30 000 exploitantes et exploitants agricoles ainsi que détentrices et détenteurs d'animaux à titre de loisir sont inscrits dans le système GELAN. Ce dernier permet le traitement de flux pécuniaires d'un montant annuel dépassant les 900 millions de francs. GELAN occupe pour toutes ces raisons une place centrale dans l'administration des affaires agricoles et vétérinaires.

Le développement de la solution GELAN a débuté en 1998. Depuis lors, celle-ci a connu trois grandes phases d'évolution. Elle repose à ce jour sur 20 modules allant de la gestion des paiements directs aux améliorations structurelles en passant par les affaires vétérinaires, la promotion de la nature ou le système des contrôles employés dans ces domaines.

Le canton de Berne exploite le système GELAN conjointement avec les cantons de Fribourg et Soleure. Les trois cantons sont copropriétaires du système, dont le développement fait l'objet de décisions prises par un comité stratégique dans lequel ils siègent. Ces cantons disposent ainsi d'un grand pouvoir de décision sur l'application, ce qu'un modèle de licence, tel qu'employé par certains des principaux systèmes d'information agricole en Suisse, ne permet pas.

À mesure que le système informatique vieillit, ses coûts d'entretien augmentent et il devient de plus en plus difficile et coûteux d'y apporter des modifications – en particulier dans le contexte d'une politique agricole toujours plus complexe. Un système d'information agricole plus flexible devient par conséquent incontournable. Les cantons participant à GELAN ont donc mis en marche une révision totale du système, avec en ligne de mire la convivialité de l'application et un traitement modernisé des versements.

À l'échelle de la Suisse, tous les cantons sont confrontés à la problématique des systèmes d'information agricole vieillissants qu'il faudra remplacer prochainement.

Question 1 :

Pour l'heure, les trois cantons de Berne, Fribourg et Soleure travaillent avec le système GELAN. En 2019, ils ont lancé un projet en y associant les autres cantons suisses dans l'objectif d'élaborer éventuellement ensemble le nouveau système d'information agricole. Cependant, les procédures d'exécution en matière agricole sont tellement différentes d'un canton à un autre, et les fonctions nécessitées par chacun si hétérogènes (voir sur ce point aussi la réponse à la question 2) que jusqu'ici, aucune collaboration n'a pu être mise en place avec d'autres cantons. Les cantons impliqués dans GELAN restent toutefois ouverts à l'idée d'intégrer d'autres cantons dans ce système. La collaboration avec certains cantons fait donc encore l'objet d'évaluations.

Question 2 :

Outre GELAN, quatre autres systèmes sont employés en Suisse :

ACORDA : rassemble quatre cantons (VD, NE, JU, GE) auxquels il appartient, mais se limite à la fonctionnalité liée aux paiements directs et ne propose aucun des modules complémentaires dont GELAN dispose depuis longtemps.

AGRICOLA : réunit 12 cantons (TI, GR, UR, OW, NW, SZ, GL, SG, AI, AR, ZH, AG) et repose sur un modèle de licences acquises auprès d'un fournisseur de droit privé. La plateforme permet d'accéder à un système pour effectuer les paiements directs et, en parallèle, à un système d'information géographique (les deux systèmes ne sont pas liés/sont dissociés).

LAWIS : réunit cinq cantons (LU, BL/BS, TG, SH) avec le Lichtenstein et repose sur un modèle de licences acquises auprès d'un fournisseur de droit privé. La plateforme permet d'accéder à un système de paiements directs avec système d'information géographique intégré.

SAP : utilisé par 1 canton (VS) auquel il appartient, ce système permet d'accéder à un système de paiements directs combiné à un système d'information géographique.

Question 3 :

Le 1^{er} décembre 2020, le Grand Conseil a alloué un crédit-cadre couvrant la période 2021-2023 pour financer les applications spécialisées des offices et du Secrétariat général de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (AGC 2020.WEU.77). Les arrêtés d'exécution édictés sur la base de ce crédit-cadre prévoient, pour la part qui relève du canton de Berne, les montants suivants (en CHF) au titre de l'exploitation et du développement du système d'information agricole actuel ainsi que de celui qui le remplacera :

	2021	2022	2023
Exploitation	1 637 438.00	1 526 241.00	2 590 248.00
Développement	1 311 973.00	1 413 093.00	3 102 938.00

De manière générale, les coûts relatifs au développement du système actuel, soit GELAN 4, sont réduits au strict nécessaire, de sorte qu'une part aussi importante que possible des ressources soit investie dans le nouveau système.

Ces montants devraient se maintenir dans les années qui suivront. Les crédits présentés doivent encore être autorisés par l'organe compétent en matière financière.

Question 4 :

Tous les systèmes cantonaux utilisés en Suisse atteignent leur fin de vie actuellement et doivent être remplacés. C'est dans cette optique que les cantons impliqués dans GELAN ont cherché à nouer une collaboration pour développer leur nouveau système d'information agricole. Si ces efforts sont restés vains jusqu'ici, ces cantons persistent encore dans leur intention.

Destinataire
– Grand Conseil